La sénatrice Cordy a posé une question vers la fin de la séance et M. Weekes lui a répondu, mais je n'y ai pas moi-même répondu, faute de temps. Quoi qu'il en soit, c'est une question fort importante sur laquelle j'ai beaucoup écrit et beaucoup réfléchi. À savoir, comment l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit-elle négocier à l'avenir? Doit-elle modifier ses procédures, vu l'échec du cycle de Doha? J'ai traité de la réforme institutionnelle des mécanismes de réglementation et de prise de décision de l'OMC dans bon nombre d'articles, dont les suivants :

The House that WTO Members Built

<u>Debra P. Steger</u> University of Ottawa – Common Law Section

July 22, 2014

Debra P. Steger, ed, World Trade Organization: Critical Perspectives on the World Economy

(London: Routledge, 2014).

Ottawa Faculty of Law Working Paper No. 2014-13

Résumé

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une anomalie parmi les organisations internationales actuelles. Bien que ce soit l'une des plus récentes, avec moins de 20 ans d'âge, elle atteste d'un pedigree remontant à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pourquoi l'OMC a-t-elle été considérée avec tant de scepticisme par la société civile et les organismes non gouvernementaux? Les négociateurs du cycle de l'Uruguay ont-ils commis une erreur monumentale en adoptant des règles internationales extensives et intrusives portant sur les échanges de biens, de services et de propriété intellectuelle, et en créant un système de règlement des différends très légaliste et contraignant? L'OMC est-elle désormais en déclin? Les 10 premières années de l'OMC semblaient si brillantes et l'avenir si radieux. Est-elle victime de son propre succès, de l'expansion trop rapide de la portée des règles et des engagements, ainsi que du nombre de ses membres?

Les négociateurs du cycle de l'Uruguay ont construit une maison pour les membres de l'OMC : l'OMC, dans laquelle ils peuvent administrer les accords actuels, observer les pratiques des autres, discuter de sujets pertinents, négocier de nouveaux accords et modifier les accords en vigueur, résoudre les litiges et coopérer avec d'autres organisations internationales. L'OMC doit relever plusieurs défis d'importance touchant à sa viabilité et à sa crédibilité continues en tant qu'organisme international. L'OMC est-elle biaisée dans sa constitution même, par des mécanismes de prise de décision et de réglementation qui n'œuvrent pas pour le bien de tous ses membres? Son système de règlement des différends est-il trop fort et son mécanisme de réglementation trop faible et inefficace? Comment peut-on améliorer la crédibilité et la légitimité de l'OMC? Compte tenu de la prolifération accélérée des accords commerciaux préférentiels (ACP), comment l'OMC peut-elle maintenir sa centralité dans un système d'échanges multilatéraux? La maison de l'OMC est-elle faite de briques ou de paille? Ses assises sont solides, mais c'est à ses membres que revient la responsabilité de décider s'ils veulent travailler ensemble à relever les importants défis qui se profilent.

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2469951 [EN ANGLAIS]

The Culture of the WTO: Why it Needs to Change

<u>Debra P. Steger</u> University of Ottawa – Common Law Section

September 1, 2007

Journal of International Economic Law, Vol. 10, Issue 3, pp. 483-495, 2007

Résumé

L'OMC est une organisation internationale qui possède une culture distincte, dérivée des pratiques et expériences du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Quoi qu'il en soit, l'OMC n'est pas le GATT. L'ancien système multilatéral d'échanges a été transformé en organisation internationale en 1995 et, de nos jours, l'OMC administre toute une série d'accords contenant les règles détaillées qui régulent l'activité économique internationale. Les membres de l'OMC sont désormais 150, dont une vaste majorité de pays en développement. Plus important encore, le système d'échange, jadis bipolaire entre États-Unis et Union européenne, a radicalement changé. Désormais multipolaire, il inclut les grandes économies émergentes, comme la Chine, l'Inde et le Brésil qui, de plein droit, deviennent des puissances économiques majeures. L'OMC a besoin d'une sérieuse chirurgie si elle veut pouvoir répondre efficacement aux nouvelles réalités politiques du système économique international. L'impasse actuelle du cycle de Doha s'explique en grande partie par le profond bouleversement des rapports de force entre puissances géopolitiques, dont le monde est aujourd'hui témoin. Si ce cycle échoue, ce ne sera pas la fin de l'OMC. Cette interruption pourrait, bien au contraire, se révéler fort utile en permettant au système multilatéral de trouver un nouveau rythme de croisière. Que le mandat de l'OMC ne soit plus très clair pose un problème du même ordre. Cet article propose que les membres de l'OMC travaillent de concert à définir le nouvel objectif et le nouveau mandat de l'OMC, afin qu'elle retrouve sa pertinence auprès des gouvernements, des entreprises et des gens du XXI^e siècle. Si l'on veut doter l'OMC de l'architecture organisationnelle et des mécanismes de prise de décision qui lui permettront de devenir une organisation dynamique, réceptive et responsable, une réforme institutionnelle est essentielle.

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1152150 [EN ANGLAIS]

The Future of the WTO: The Case for Institutional Reform

<u>Debra P. Steger</u> University of Ottawa – Common Law Section December 1, 2009

Journal of International Economic Law, Vol. 12, Issue 4, pp. 803-833, 2009

Résumé

L'Organisation mondiale du commerce a besoin de réformer ses institutions pour faire face aux défis à venir. Le problème le plus important reste toutefois que la réglementation et la prise de décision en usage à l'OMC ne sont pas conformes à la règle du consensus ni aux mécanismes de prise de décision établis par l'Accord de Marrakech instituant l'OMC. Ce n'est pas la phase finale d'adoption d'une proposition de fixation des règles qui occasionne retards et blocages dans le système de l'OMC, mais ce sont plutôt une carence de mécanismes officiels aux étapes

initiales et intermédiaires du processus de réglementation et l'absence d'un organe de direction ou d'administration, analogue aux comités directeurs du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui mènent au manque d'orientation et aux dérives actuelles de l'organisation. Cet article soutient qu'il est nécessaire de mettre sur pied un comité de direction à composition limitée ou un conseil d'administration au sein de l'OMC. Les rôles du directeur général et du Secrétariat de l'OMC devraient également être renforcés. L'OMC a été critiquée pour son manque de transparence et d'imputabilité vis-à-vis des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile. Développer une dimension parlementaire de l'OMC permettrait de remédier à ces lacunes. Enfin, il faut explorer davantage l'idée de développer des mécanismes plus officiels pour collecter les données et commentaires des acteurs non étatiques, dont, principalement, les groupes d'entreprises et de consommateurs.

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1528323 [EN ANGLAIS]

J'espère que ces articles seront utiles. Si le temps dont elle dispose est limité, les deux premiers articles répondent peut-être de façon plus pertinente à sa question. Le troisième propose des réformes institutionnelles pour l'OMC. Bien que je n'aie pas insisté sur ce point, hier, il m'apparaît que les cycles de négociation ont perdu de leur importance. De fait, des progrès ont été accomplis au sein de l'OMC sans qu'il soit besoin d'entreprendre un nouveau cycle. Le lancement du cycle de Doha en 2001 était trop ambitieux et il serait, à mon sens, désastreux de lancer un autre grand cycle de négociation dans un proche avenir. Il vaut nettement mieux continuer de négocier et de régler progressivement les problèmes, à plus petite échelle.